



DELIBERATION

Conseil d'Administration Centre Communal Action Sociale de

Séance du 07/11/2023

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.
En exercice : 13	
Présents : 10	
Nombre de suffrages : 11	<u>Etaient présents :</u> Mme BEAUD Carole, Mme DEVISE Liliane, M. DOHA Médard, M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFUMAT René, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme SERRETTE Martine
<u>Date de convocation</u> 31/10/2023	<u>Procuration(s) :</u> M. COURBIS Joël donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali
<u>Date d'affichage</u> 31/10/2023	<u>Etai(ent) absent(s) :</u> M. LAFAGE Stéphane, M. THEBAULT Pierre
<u>VOTE :</u> Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) excusé(s) :</u> M. COURBIS Joël

Numéro interne de l'acte : 2023-16

Objet : REPAS DES AINÉS 2024 : CHOIX DU TRAITEUR

Madame la Vice-Présidente expose :

Le repas des aînés 2024 aura lieu le dimanche 7 janvier 2024. Lors de ce repas, un traiteur est sollicité.

Trois propositions de menus (anonymées) sont présentées aux membres du conseil d'administration. Un vote est effectué pour choisir le menu.

Le montant de la prestation est de 26€ par convives (sans nappage).

Les traiteurs "Luca's restauration", "Victoria" et "Le Mas de Crussol" ont transmis une proposition pour assurer la prestation pour le repas des aînés du 7 janvier 2024.

Suite au vote, c'est le menu du traiteur "LUCA'S restauration" qui a été sélectionné.

Le Conseil d'administration,
Madame la Vice-Présidente entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à valider la prestation de "Luca's restauration".

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait à CORNAS

La Présidente de séance, Mme HEBRARD Magali

